

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LUNEL-VIEL N° 59/2026**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 27

**SEANCE DU 5 JUIN 2026**

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION : 29 mai 2026

DATE D’AFFICHAGE DE LA CONVOCATION : 29 mai 2026

L’an deux mille vingt-six et le cinq juin, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal – Hôtel de Ville, sous la présidence de monsieur Fabrice FENOY, Maire.

**PRESENTS** : M. FENOY – Mme PELLET-LAPORTE – Mme DOZ – Mme MARIN-CHARPENTIER – M. MUSEMAQUE – Mme MOUSSU – M. BILLET – Mme AMSELEM – Mme CURIE – M. CHADOURNE – M. HUMBERT-LABEAUMAZ – M. LACROIX – M. MARTIN – Mme VERJUX – Mme MOHAD – M. PELLET – M. NAUDOT – M. KAMINSKI – M. GOUASMI – Mme MERY – M. TINEL

**REPRÉSENTÉS :**

Mme BAFFALIE est représentée par M. FENOY

M. DOMERGUE est représenté par M. AMSELEM

Mme FOREST est représentée par M. TINEL

M. GRANDGONNET est représenté par M. HUMBERT-LABEAUMAZ

Mme SALGUES est représentée par M. MARTIN

Mme ZARAGOZA est représentée par M. GOUASMI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme VERJUX

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

034-213401466-20260605-592026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/06/2026

Publication : 09/06/2026



**OBJET : MODIFICATION DE LA DUREE HEBDOMADAIRE D’UN POSTE AU SERVICE ENTRETIEN ET ANIMATION-CANTINE (GRADE ADJOINT TECHNIQUE) – SUPPRESSION D’UN POSTE AU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES ET ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

*Rapporteur : monsieur Fenoy*

**1. MODIFICATION DUREE HEBDOMADAIRE POSTE SERVICE ENTRETIEN-ANIMATION ET CANTINE**

Monsieur Fenoy expose qu’il convient de diminuer de 10 heures la durée hebdomadaire d’un poste d’un agent du service entretien et animation-cantine (grade d’adjoint technique territorial) créé en date du 25 septembre 2025 et pour une durée initiale de 30 heures hebdomadaires. En effet, les besoins de ce poste ont été ajustés et nécessitent une durée hebdomadaire de 20 heures.

Il rappelle le principe suivant lequel, en cas de modification de la durée hebdomadaire d’un poste, l’avis préalable du CST est obligatoire :

. Lorsque l’augmentation ou la diminution de la durée hebdomadaire d’un poste est supérieure à 10% du temps de travail,

. Lorsque cette modification fait perdre à l’agent son affiliation auprès de la CNRACL même si la modification est inférieure à 10%.

Il convient donc de diminuer donc ce poste à 20/30<sup>èmes</sup>.

Suite à l’avis favorable unanime des membres du Comité Social Territorial en date du 28 mai 2026, Monsieur Fenoy soumet à l’avis du conseil municipal :

- la modification de la durée hebdomadaire d’un poste d’un agent au service entretien et animation-cantine (grade d’adjoint technique territorial) à temps non complet (passage de 30 à 20 heures hebdomadaires).

## 2. SUPPRESSION DE POSTE

Monsieur le Président explique qu'il convient de supprimer le poste suivant du tableau des effectifs :

INTITULE DU POSTE	NOMBRE DE POSTE	DUREE HEBDO	MOTIF SUPPRESSION	COMMENTAIRES
Adjoint administratif territorial	1	35	Pas de nomination prévue	Agent bénéficiaire d'un avancement de grade

Suite à l'avis favorable unanime des membres du Comité Social Territorial en date du 28 mai 2026, Monsieur Fenoy soumet à l'avis du conseil municipal :

- la suppression de poste indiquée dans le tableau ci-dessus.

## 3. CREATION DE POSTES

Monsieur le maire rappelle que, par délibération du 16 février 2026, le conseil municipal a approuvé la dernière modification du tableau des effectifs des emplois permanents.

Conformément au code général des collectivités et au code de la Fonction Publique, et notamment l'article L313-1, Monsieur Fenoy propose au conseil municipal de créer :

- un poste permanent d'agent de cantine/restauration et entretien pour la cuisine municipale dans le grade d'adjoint technique territorial à temps complet (35/35<sup>ème</sup>), afin de répondre à un besoin nécessaire au bon fonctionnement des services ;
- un poste d'animateur périscolaire et extrascolaire dans le grade d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (25/35<sup>ème</sup>), afin de créer un poste permanent pour répondre à un besoin nécessaire au bon fonctionnement des services. Ces missions d'animation sont actuellement réalisées par un agent contractuel sur un poste non permanent ;
- deux postes d'animateurs périscolaires et extrascolaires sur le grade d'adjoint d'animation territorial à temps non complet (30/35<sup>ème</sup>), afin de créer deux postes permanents sur des missions d'animation pour répondre à un besoin nécessaire au bon fonctionnement des services. Les postes actuels non permanents sont occupés par des agents contractuels.

Monsieur Fenoy propose au conseil municipal de délibérer pour :

- **approuver** ces créations de poste qui seront pourvus par des agents fonctionnaires,
- **autoriser** le maire à engager toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ces recrutements dont les crédits sont inscrits au budget,
- **approuver** la mise à jour le tableau des effectifs comme suit :

EFFECTIFS	EMPLOIS PERMANENTS	TEMPS DE TRAVAIL
1	ATTACHE TERRITORIAL PRINCIPAL	COMPLET
1	INGENIEUR	COMPLET
1	REDACTEUR PRINCIPAL DE 2EME CLASSE	COMPLET
2	REDACTEUR TERRITORIAL	COMPLET
1	TECHNICIEN	COMPLET
1	CHEF DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE PRINCIPAL 2 <sup>ÈME</sup> CLASSE	COMPLET
1	ANIMATEUR TERRITORIAL	COMPLET
1	ANIMATEUR (CONTRACTUEL PERMANENT/CDI)	COMPLET
2	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINC. 1ERE CLASSE	COMPLET

5	ADJOINT ADMINISTRATIF. PRINC. 2EME CLASSE	COMPLET
1	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINC. 2EME CLASSE	NON COMPLET (28 H)
<b>5</b>	<b>ADJOINT ADMINISTRATIF</b>	<b>COMPLET</b>
2	BRIGADIER CHEF PRINCIPAL DE POLICE	COMPLET
1	AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL	COMPLET
7	AGENT DE MAITRISE	COMPLET
2	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1ERE CL	COMPLET
1	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 1 <sup>ÈRE</sup> CLASSE	NON COMPLET (28 H)
4	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CL	COMPLET
<b>14</b>	<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	<b>COMPLET</b>
<b>7</b>	<b>ADJOINT TECHNIQUE</b>	<b>NON COMPLET (1x30H + 3x28H + 1x25H + 1x23H + 1x20H)</b>
2	ATSEM PRINCIPAL 2EME CLASSE	COMPLET
1	ADJOINT D'ANIMATION PRINC 1ERE CLASSE	COMPLET
1	ADJOINT D'ANIMATION PRINC 2EME CLASSE	COMPLET
8	ADJOINT D'ANIMATION	COMPLET
<b>5</b>	<b>ADJOINT D'ANIMATION</b>	<b>NON COMPLET (4x30H + 1x25H)</b>

Le conseil municipal, ayant ouï l'exposé de monsieur Fenoy, et après en avoir délibéré, décide à **l'unanimité** :

- D'approuver les créations de poste qui seront pourvus par des agents fonctionnaires, comme indiqué ci-dessus,
- D'approuver la suppression du poste d'adjoint administratif territorial à temps plein,
- D'approuver la modification de la durée hebdomadaire d'un poste d'un agent au service entretien et animation-cantine (grade d'adjoint technique territorial) à temps non complet (passage de 30 à 20 heures hebdomadaires),
- D'autoriser le maire à engager toutes les démarches nécessaires pour mener à bien ces recrutements dont les crédits sont inscrits au budget,
- D'approuver la mise à jour le tableau des effectifs.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Fabrice FENOY



La secrétaire de séance  
Mireille VERJUX

